

**Groupe de travail du bassin Seine Normandie du 12 sept 2016 à la DRIEE  
« Intégration des risques inondations dans les documents d'urbanisme et  
diagnostics de vulnérabilité »**

**Restitution de l'atelier 1 – Résultats bruts :**

**Thème « POURQUOI ? »** un diagnostic de vulnérabilité du territoire est intéressant à l'occasion d'une démarche d'élaboration ou de révision d'un doc d'urbanisme (SCOT notamment)

*Quel(s) intérêt(s) et quelle(s) limite(s) voyez-vous à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire dans et à l'occasion d'un document d'urbanisme ?*

**Intérêts exprimés :**

- Partager le diagnostic avec les acteurs, y compris les habitants, les entreprises = garder la mémoire du risque
- Appropriation par l'ensemble des acteurs des enjeux liés au risque => Partage de la connaissance et acceptation de la vulnérabilité
- Hiérarchisation des actions à mettre en œuvre pour la protection des biens et des personnes
- Diagnostic, partagé, approprié : sensibilisation des acteurs (élus surtout) du territoire pour une prise en compte des risques, prise de conscience
- Réutiliser le diagnostic pour l'aménagement de nouvelles zones-ZAC, renouvellement de quartiers, etc.
- Impact sur la forme urbaine, la forme architecturale. Impact positif
- Pouvoir prioriser les actions sur le territoire
- Avoir une base pour une meilleure communication, culture du risque
- Une meilleure connaissance des faiblesses du territoire pour améliorer la gestion de crise (priorisation des enjeux, etc)
- Point de départ indispensable à la définition d'une stratégie intégrée des risques d'inondation
- Connaissance supplémentaire pour hiérarchiser
- Sensibiliser les acteurs et les associer au diagnostic
- Meilleure connaissance du territoire
- Anticiper la gestion d'une crise en connaissant les points faibles et forts de son territoire
- Sensibiliser, informer les populations (marqueurs de crues, analyse des dommages déjà survenus)
- Connaissances fines et homogènes, moins d'ambiguïté
- Permet de cibler les espaces non urbanisés d'intérêt écologiques préservables (extension de crues)
- Sensibilisation des différents types d'acteurs
- Mutualisation des données
- Définir les risques
- Faire prendre conscience aux élus et aux administrés des territoires et enjeux impactés
- Information, avoir la connaissance du territoire
- Sensibilité des élus aux risques
- Aller au-delà du PPRi quand il existe
- Ne pas exposer davantage les populations actuelles et futures
- Préserver les espaces non bâtis ou éléments de nature essentiels à la non aggravation des risques
- Faciliter la prise en compte du risque d'inondation au travers d'un premier « état des lieux »

de l'exposition du site, de l'infrastructure, du réseau,... (vers une meilleure appropriation du risque d'inondation)

- Inciter les collectivités, services publics, entreprises, à réduire les impacts d'une crue (dommages directs et indirects) sur leurs infrastructures (dynamique d'acteurs)
- Exemple concret de mise en œuvre de l'adaptation au risque d'inondation sur le territoire
- Diagnostic participatif avec tous les acteurs utile aussi pour la résilience
- Diagnostic partagé par la population, les habitants
- Mieux connaître le territoire et pouvoir anticiper les risques pour mieux anticiper la capacité de résilience

### Limites exprimées :

- Trop d'imprécision compte tenu de l'échelle de l'étude.
- L'hypothèse prise pour définir le niveau de vulnérabilité d'un territoire sera forcément dépassée un jour.
- Afficher la vulnérabilité est difficilement acceptable pour les élus sur des territoires en difficulté. Anxiogène et responsabilités => quel affichage ?
- La difficulté à connaître finement la vulnérabilité (période de retour,...).
- Limite de la mobilisation et de l'implication des acteurs multiples implications, dans la durée si diagnostic trop lourd, trop technique.
- Analyse des « effets de seuil » selon les données disponibles.
- Crainte vis-à-vis de la méthodologie à déployer et des coûts d'étude induits pour la collectivité.
- Diagnostic à l'échelle pertinente (a minima quartier) pour prendre en compte les problématiques de réseaux.
- L'ampleur de la tâche.
- Obtenir une enveloppe assez précise des coûts pour adapter le bâti.
- Appropriation de la démarche par de nombreux acteurs.
- Peur de bloquer l'urbanisation.
- Peut de geler des projets d'aménagements et de développement d'un territoire donc difficilement acceptable.
- Un engagement et une mobilisation des élus variable dans la crise en œuvre d'actions suite au diagnostic.
- Taille de territoire, structure porteuse, acceptation par les élus.
- Difficile d'associer les acteurs « réseaux » essentiels pour aborder tous les territoires exposés.
- Conserver un objectif de : simplicité et faible coût.
- Association des habitants.
- Connaissance de l'aléa.
- Appropriation pour les élus des problèmes dans la gestion de l'héritage, notamment sur le coût et sur l'exposition.
- Être trop technique pour les élus.
- Intégrer les innovations (pilotis) pour ne pas restreindre des espaces / zones qui sont parfois compatibles avec des développements avec des adaptations (pilotis,...).
- Coût à la réalisation.
- Engagement financier dans la réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité.
- Démarche anxiogène (incitation).
- Quelle prise en compte du risque ? (données d'entrée).
- Dynamique.